

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Novembre 1873.

Chronique générale.

Les deux questions qui préoccupent vive-
ment, à Versailles, sont la crise ministérielle
et la question constitutionnelle.

La cause des tiraillements ministériels est
dans le concours des ambitions du centre
droit et du centre gauche rallié.

La droite a demandé à compter au sein du
nouveau ministère autant de membres que
dans le ministère actuel et représentant la
même nuance.

MM. de la Bouillerie et Dompierre d'Hor-
noy représentent l'extrême droite. Ils tien-
nent peu à rester aux affaires, le premier
surtout ; mais leur groupe, qui tient d'ail-
leurs beaucoup à eux, ne peut pas consentir
à ce qu'on les remplace par des hommes de
la droite modérée, tels que MM. Depeyre et
Baragnon.

Ces deux derniers députés paraissent cepen-
dant appelés par le rôle qu'ils ont joué
dans les derniers événements, et le centre
droit semble tenir beaucoup plus à eux qu'à
l'extrême droite.

Au centre droit, les deux seules positions
sérieusement vacantes sont celles de M. Du
Barail et de M. Beulé ; mais elles ne peuvent
suffire à toutes les compétitions. Le centre
gauche rallié prétend aussi être représenté,
et l'empire offre son concours politique pour
le cas où l'on voudrait lui accorder des por-
tefeuilles.

Ce conflit d'ambitions a produit quatre
changements en deux jours.

Vendredi, l'on était résolu à attendre l'in-
terpellation de lundi avant de rien faire.

Vendredi soir, quelques ambitieux con-
seillaient au maréchal de faire peau neuve et
de congédier tout le ministère avant le mo-
ment de l'interpellation. On lui suggérait de

confier la nouvelle composition du ministè-
re à MM. Magne et de Goulard.

Instruit de la manœuvre, M. le duc de
Broglie a immédiatement offert sa démis-
sion, qui n'a pas été acceptée.

Samedi matin, M. de Broglie projetait
d'admettre M. de Goulard à la place de M.
Beulé, à la condition qu'il accepterait M.
Baragnon pour sous-secrétaire d'Etat. Dans
ce cas, M. Depeyre aurait eu la position de
M. Batbie ou de M. Ernoul, à qui l'on aurait
fait une situation au conseil d'Etat, avec en-
trée au cabinet.

A deux heures de l'après-midi, nouveau
changement. Le nom de M. de Goulard à
l'intérieur paraissait devoir être mal accueilli
par l'opinion publique, désireuse d'un gou-
vernement fort.

M. Laurier lui-même, avec qui M. le duc
de Broglie en causait à ce moment, avait
exprimé sa surprise du choix d'un nom aussi
peu accentué. « Monsieur le duc, disait-il au
vice-président du conseil, il faut effrayer vos
adversaires pour qu'ils ne vous effrayent pas. »

A ce moment, M. de Broglie s'est décidé à
prendre lui-même le portefeuille de l'inté-
rieur.

Mais il paraît que cette nouvelle situation
produisait des mécontentements, car, deux
heures après, il se décidait à tout remettre
en son premier état.

Le ministère restera tel qu'il est jusqu'à
l'interpellation.

Quant à la commission constitutionnelle,
il y a dissentiment entre la droite et le centre
droit au sujet du mode que l'on doit suivre
pour la composition de la liste des candi-
dats.

La droite voudrait que l'on suivit, en cette
matière, la marche qui fut adoptée lors de
la création du comité des Neuf pour la pré-
paration de la proposition monarchique.

A cette époque, chaque groupe coalisé
était admis à fournir un égal nombre de
candidats. Ces groupes étaient l'extrême
droite, la société de la rue Colbert, la réu-
nion Pradié et le centre droit. Les quinze ou
vingt membres du centre gauche qui vien-
nent de se rallier au gouvernement pour lui

donner la victoire seraient admis à présenter
deux candidats.

Au centre droit, on paraît craindre que
cette combinaison ne produise un résultat
trop monarchique.

M. Desjardins et ses amis, qui conseillent
déjà d'élire des commissaires républicains,
appuient un mode de calcul différent. Il se-
rait proportionnel au nombre de membres
qui existent dans chaque groupe, et l'on ac-
corderait en outre six ou huit voix au centre
gauche pour le rallier au gouvernement.

**

Le Times publie la dépêche particulière
suivante :

« Paris, 24 novembre.

» Jusqu'à présent toutes les combinai-
sons ministérielles dont il a été question
sont controvées.

» Le vote du 49 donné après un discours
du chef du cabinet, qui avait posé la ques-
tion de confiance, ajourne naturellement ce
que l'on est convenu d'appeler la retraite du
cabinet.

» Les modifications qui auront lieu se-
ront le résultat de démissions volontaires et
nullement imposées. En ce cas, le gouver-
nement, conformément aux principes parle-
mentaires, prendra ses nouveaux membres
dans les diverses fractions de la majorité du
49, et en proportion de la force de chacun
des partis.

» Quelques journaux paraissent accorder
un certain crédit à la rumeur d'après la-
quelle la droite aurait l'intention de soulever
de nouveau la question monarchique en fa-
veur des princes d'Orléans. Ces princes con-
tinuent à garder leur première attitude, et
l'idée d'une restauration monarchique ne
peut pas être reprise, à moins que le comte
de Chambord ne modifie ses doctrines, ce
qui paraît moins probable que jamais. »

**

Le Courrier de Paris publie les nouvelles
suivantes, sujettes à caution, mais qui peu-
vent aussi se rencontrer avec la vérité.

M. le duc de Broglie s'est longuement en-
tretenu ce matin avec M. le Président de
la République. L'entrevue, commencée à
neuf heures, ne s'est terminée qu'à dix heu-
res un quart.

Rien n'est absolument décidé.

M. de Broglie conservera son portefeuille
et la vice-présidence du conseil.

MM. Batbie, Ernoul, Dompierre d'Hor-
noy, de la Bouillerie se retireraient.

MM. Magne, Deseilligny, du Barail gar-
deraient leurs portefeuilles.

M. Beulé passerait de l'intérieur à l'ins-
truction publique, où l'appellent ses études
antérieures.

Quant aux autres noms, nous savons que
MM. Baragnon et Depeyre ont eu des pour-
parlers avec M. de Broglie, mais rien n'est
terminé. On parle aussi pour le centre gau-
che de MM. Mathieu Bodet et Béranger.

Le maréchal s'est, dans son entretien
avec le vice-président du conseil, assez peu
préoccupé des hommes, dont plusieurs n'ont
eu avec lui que de faibles rapports.

Il tient seulement, tout en ne prenant ses
ministres que dans la majorité, à donner des
gages à tous les partis honnêtes de l'Assem-
blée.

**

On écrit de Versailles à l'Agence Havas :

Conformément à ce que nous avons an-
noncé le lendemain du vote de la proroga-
tion, le conseil des ministres a décidé que
la démission du cabinet ne serait annoncée
qu'après les interpellations.

Les ministres se sont attachés, pendant
la dernière crise, à séparer absolument la
question de gouvernement de la question
ministérielle. La première étant aujourd'hui
résolue et les pouvoirs du maréchal placés
en dehors de la discussion, le cabinet veut,
d'après les usages parlementaires, soumet-
tre à l'appréciation de la Chambre la politique
qu'il a suivie.

On dément le bruit que le maréchal de
Mac-Mahon enverrait aujourd'hui un mes-
sage à l'Assemblée. Le maréchal fera sim-
plement remercier l'Assemblée pour le vote

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'EXPÉDITION DE SAMUEL BAKER.

On était resté longtemps sans nouvelles de l'ex-
pédition de sir Samuel Baker aux sources du Nil.
Le bruit même s'était répandu qu'il avait péri lors-
que tout d'un coup on apprend que non seulement
l'expédition n'a pas éprouvé de revers, mais qu'elle
a réussi au delà de ce qu'on pouvait espérer ; que
le commerce des esclaves sur le haut Nil a été sup-
primé et que les peuplades qui occupent ces régions
ont, jusqu'à l'équateur, reconnu la souveraineté du
vice-roi d'Égypte. En même temps sir Samuel affir-
me que le lac Albert-Nyanza ne forme qu'une seule et
vaste mer d'eau douce avec le grand lac Tanganyika,
ce qui renverserait tout ce qu'on avait supposé sur
la constitution géographique de ces contrées telle
qu'on la connaissait par les expéditions de Living-
stone et de sir Samuel Baker lui-même, et ce qui
reculerait encore au delà de ce qu'on pouvait ima-
giner les vraies sources du Nil. Nous entretiendrons
plus tard en détail nos lecteurs de ces questions in-
téressantes ; nous nous bornons aujourd'hui à re-
produire celle des nombreuses lettres de sir Samuel
Baker qui donne la relation la plus complète et la

plus sommaire de sa conquête, car c'est d'une con-
quête qu'il s'agit. Cette lettre est datée du 30 septem-
bre 1872 ; elle est antérieure de deux mois à d'autres
lettres arrivées en même temps ; mais elle est abso-
lument confirmée par les plus récentes. L'état de
choses créé par Baker se consolidait. La lettre que
nous traduisons était adressée à sir Roderick Mur-
chison, ancien président de la Société royale de
Géographie, mais elle n'est parvenue en Angleterre
qu'après la mort de son destinataire.

« Fatiko, le 30 septembre 1872.

Latitude, 3° 01' N. ; longi-
tude, 32° 36' E.

» Mon cher sir Roderick,

» Je n'ai pas reçu de lettres d'Angleterre posté-
rieures à la date de septembre 1870 et je n'ai pas
eu de journaux depuis le mois de décembre 1870.

» Les terribles obstacles à la navigation du Nil
blanc nous isolent du reste du monde. Cette diffi-
culté de communications est un coup porté à l'ex-
pédition.

» Mes ingénieurs anglais construisent un bateau
à vapeur à Ismailia ; mais je crains qu'il ne soit im-
possible d'expédier les parties démontées du bateau
à vapeur n° 2 au delà d'Ismailia tant que les cha-
meaux nécessaires ne seront pas arrivés de Kartoum.
C'est un ajournement sine die dans l'état actuel de
la rivière.

» L'objet de l'expédition du vice-roi était de sup-
primer le trafic des esclaves sur le Nil blanc et d'an-
nexer à l'Égypte les contrées du Nil. Pour y arriver,
j'ai demandé 1,645 hommes.

» Il n'y a pas un sujet du vice-roi dans le Soudan
qui ne soit en faveur du commerce des esclaves ;
aussi tout le monde a conspiré pour arrêter les
progrès de l'expédition.

» Les nombreuses stations à esclaves qui autre-
fois appartenaient à différents propriétaires ont été
achetées par le même homme, qui est ainsi devenu
le seul maître de ce trafic sur un espace de 90,000
milles carrés.

» Cette grande étendue de pays comprend beau-
coup de tribus qui toutes ont été excitées contre le
gouvernement par les chasseurs d'esclaves.

» Les intrigues du chef des chasseurs d'esclaves
Abou-Saoud, ont prolongé la guerre de Bari. Cet
homme a armé de fusils plusieurs centaines d'hom-
mes de Bari pour agir avec des hommes à lui contre
le gouvernement.

» Sans bagages, il est parti pour l'intérieur et a
poussé jusqu'à Uuyoro afin d'exciter contre moi le
nouveau roi, Kabba-Rega, fils de Kamrasi. Il l'a en-
gagé à me résister par la force si j'entrais dans son
pays.

» Ma dernière expédition avait pour but d'explo-
rer ; celle-ci a pour but d'annexer le territoire et
d'établir un gouvernement.

» Mes plus grands ennemis sont les propres sujets
du vice-roi qui, en leur qualité de pirates et de
chasseurs d'esclaves, détestent tout gouvernement.

» Mes officiers, étant favorables au trafic des es-
claves, formaient le secret dessein d'abandonner
l'expédition.

» Par les intrigues d'un des commandants, pen-
dant mon absence d'Ismailia, 600 hommes ont été
renvoyés à Kartoum comme malades. Au lieu de
1,645 hommes je n'en avais que 1,100, qui se sont
trouvés réduits à 502 officiers et soldats. On suppo-
sait que cette intrigue ferait échouer l'expédition en
me forçant à rester au quartier général tandis que les
chasseurs d'esclaves pourraient conduire dans l'in-
térieur leurs affaires ad libitum.

» Je me déterminai à agir tout de suite. Laisant
300 hommes au quartier général, j'ai réduit entière-
ment les Bari avec 200 hommes. J'ai poussé alors
avec 114 hommes jusqu'à Loboré, à 37 milles d'Is-
mailia, et j'ai engagé 400 porteurs. Ces porteurs,
je les ai fait partir pour chercher mes bagages,
ainsi que les 100 hommes auxquels j'en avais confié
la garde ; pendant ce temps, je suis resté, pour les
attendre à Loboré.

» Tous sont arrivés sains et saufs, et je me suis
avancé jusqu'à Palico, à 168 milles d'Ismailia. J'ai
trouvé là la station principale des chasseurs d'es-
claves et avec eux le misérable Abou-Saoud.

» Je lui ai donné, à lui et à ses hommes, l'or-

de prorogation, sans toucher aux questions politiques.

Le nouveau cabinet sera publié au *Journal officiel* après le résultat de l'interpellation. Le duc de Broglie a été chargé de le constituer.

M. Léon Say maintient décidément son interpellation pour aujourd'hui. On assure qu'il interpellera directement M. le duc de Broglie et non M. Beulé, et que l'interpellation ne s'appliquera pas seulement aux élections ajournées, mais encore à la politique générale du cabinet. M. Bethmont répliquerait au ministre.

Les délégués républicains des cantons de Seine-et-Oise se sont réunis hier, à Versailles, pour entendre M. Calmon.

L'Assemblée nationale publie une anecdote qui a son importance :

Hier matin, à huit heures, quand le général Changarnier avait eu à peine le temps de prendre deux ou trois heures de repos, après la séance de nuit, à Versailles, il a reçu une députation de 80 négociants de Paris qui sont venus demander à l'illustre général de proposer de nouveau à l'Assemblée le rétablissement de la monarchie. Le général a répondu que rien n'était changé dans ses convictions, mais qu'il était de son métier de préparer un plan de campagne et de choisir le moment favorable pour engager la lutte ; il faut observer la marche de l'ennemi et ne pas se laisser compromettre par les fautes de ses amis.

On lit dans le *Français* :

Voici quelles sont les matières sur lesquelles on estime dans les cercles conservateurs que des mesures législatives doivent être immédiatement prises :

Remédier aux inconvénients que présente la combinaison des élections partielles et du scrutin de liste ;

Régler au moins provisoirement, et jusqu'au vote de la loi municipale organique, un mode de nomination des maires qui ne présente pas les dangers du système actuel dans l'état présent des partis et du pays ;

Faire disparaître la bizarrerie du régime de la presse soumise à l'état de siège dans quarante-neuf départements, libre presque jusqu'à la licence dans les autres, et organiser un régime uniforme donnant des garanties suffisantes à la répression légale ;

Enlever aux maires, pour les remettre aux préfets, la portion de leurs pouvoirs de police qui touche au maintien de l'ordre public.

Le *Courrier de Paris* rapporte les bruits suivants, que nous reproduisons sous toutes réserves :

Les bruits d'une proclamation du maréchal de Mac-Mahon à la nation française s'accréditent beaucoup dans le monde officiel. Il en avait été faiblement question dès hier matin, mais aujourd'hui ces bruits

prennent de telles proportions, que nous croyons devoir les mentionner, sans pourtant leur donner grande créance.

Aussitôt l'interpellation Léon Say liquidée, l'Assemblée sera, dit l'*Ordre*, saisie avec demande d'urgence, d'un projet relatif aux réélections partielles dans les départements. On demanderait que, jusqu'à la fin de la législature, les électeurs ne fussent convoqués que dans les départements où la représentation serait diminuée d'un quart.

A l'occasion de la prorogation des pouvoirs du maréchal-président, nous apprenons que différentes mesures de clémence seront prises par le chef de l'Etat vis-à-vis de condamnés militaires.

La députation de Seine-et-Oise, réunie aux délégués du comité républicain, a décidé que le candidat des républicains aux élections de Seine-et-Oise serait M. Calmon.

Le fameux Régnier, dont quelques journaux ont signalé la présence à Lausanne, a visité en effet dimanche dernier la ville fédérale ; on l'a vu le lendemain lundi au palais fédéral, où il a demandé et obtenu une audience du président de la Confédération.

On prétend que M. Régnier est venu sonder le terrain au sujet de son extradition éventuelle. Le jour même, M. Régnier quittait non-seulement Lausanne, mais aussi la Suisse.

La commission du budget de la guerre s'est réunie samedi ; elle s'est occupée d'abord des crédits supplémentaires que réclame la création des nouveaux régiments et des corps d'armée.

Malgré toutes les simplifications qu'on s'est efforcé d'introduire dans l'organisation des régiments récemment institués, les dépenses qu'elle amènera l'année prochaine ne s'élèveront pas à moins de 300,000 francs.

Un autre crédit est rendu nécessaire par la création d'officiers supérieurs à placer à la tête des dépôts régionaux.

Enfin, si l'on veut appliquer la loi sur l'obligation générale du service militaire, par l'appel de la deuxième portion du contingent, pour ce fait seul on aura besoin de 47 millions.

La commission doit entendre prochainement le ministre de la guerre sur toutes ces questions.

Une dépêche d'Alger, 22 novembre, annonce que le général Saussier, élu député de l'Aube, est parti pour aller occuper son siège à l'Assemblée.

L'affaire du prince Napoléon, qui devait venir hier devant le conseil d'Etat, section du

contentieux, a été retirée du rôle. Elle ne sera plaidée que vendredi 5 décembre.

On écrit de Paris au *Journal de Rome* : M. Fournier, que je viens de rencontrer, m'annonce qu'il ne retourne décidément pas à Rome.

Il parle de repartir pour la Touraine, car il ignore même si on lui donnera une autre destination.

LES EXPLICATIONS DE M. DE LA ROCHETTE.

M. de la Rochette, qui a voté la prorogation, écrit à l'*Espérance du Peuple* une longue lettre pour donner l'explication de son vote. Elle est telle qu'on pouvait la supposer, et nous n'aurions qu'à la mentionner si M. de la Rochette n'entrait dans des détails qui, avec toute la discrétion possible, révèlent suffisamment l'intrigue.

Pour conclure, M. de la Rochette affirme que la monarchie n'a pas été condamnée le 20 novembre et qu'elle ne le serait qu'après le vote des lois constitutionnelles, si ce vote avait lieu de façon à organiser la république. Donc la question se retrouvera là tout entière.

Mais M. de la Rochette ne s'abuse-t-il pas en croyant que la question sera plus mûre alors qu'elle ne l'était hier, et que pour la résoudre les députés royalistes se trouveront plus forts ? Il nous paraît à nous que le 20 novembre les députés royalistes ont livré leurs positions. Ce n'est pas de cette façon que l'on se prépare à la victoire. Voici la lettre de M. de la Rochette :

« Versailles, 20 novembre.

« Monsieur le directeur,

« Le vote qui prolonge pour sept ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon a été rendu cette nuit à une forte majorité.

« Bien des obscurités ont été répandues sur ce vote : les uns ont cru voir les royalistes jetant le roi à la mer pendant sept ans, et les ont vivement blâmés.

« Les autres, plus confiants, et, permettez-moi de le dire, plus patients et plus politiques, n'ont pu croire que des hommes qui ont passé leur vie entière dans la fidélité et dans l'honneur, aient été capables d'une aussi triste défaillance.

« Et ils ont raison.

« Aux uns comme aux autres, nous devons une explication, parce qu'ils sont tous nos amis et que nous aurons toujours avec eux les mêmes espérances et la même foi.

« La commission des Neuf avait été nommée le 4 octobre. Elle avait pour mission de préparer une solution monarchique et de la présenter à l'Assemblée à l'époque de son retour.

« Cette mission était délicate et difficile : car si les princes étaient réconciliés, les partis ne l'étaient pas encore. Il fallait agglomérer bien des opinions et des nuances d'opinions ; il fallait éteindre bien des regrets, et enfin faire un tout compacte d'éléments qui avaient été si longtemps divisés.

« La commission a voulu s'entendre avec

le roi, et M. Chesnelong a été envoyé par elle à Salzbourg.

« A son retour, M. Chesnelong a rapporté les déclarations du roi, et la commission s'en est montrée très-satisfaite.

« Elle en a dressé procès-verbal ; mais malheureusement ce procès-verbal a été tenu secret pendant quelques jours, et c'est de là que sont sortis tous les embarras et tous les malheurs.

« Les déclarations ont été portées ensuite à la réunion du centre droit. Elles ont été acceptées.

« Le centre droit a commis la faute de laisser deux de ses membres faire, sans contrôle, le procès-verbal des déclarations du roi.

« Je crois à leurs bonnes intentions ; mais, sans le vouloir et sans s'en douter, ils ont accentué les déclarations du roi sur le drapeau, et ont paru présenter comme définitif ce qui n'était que conditionnel et devait être résolu entre le roi et la représentation nationale.

« Ce procès-verbal livré à la publicité, porté dans tous les départements et à l'étranger par l'Agence Havas, a jeté partout la perturbation et le désordre, et a faussé les pensées et les paroles du roi.

« Le procès-verbal a bien été rectifié plus tard et remis dans sa vérité, mais il n'a pu arrêter le mouvement d'opinions contraires qui se produisait sur toute la surface du pays.

« C'est à ces exagérations de l'opinion publique et de la presse que le roi a voulu répondre par sa lettre du 27 octobre. Il a été incompris.

« Voilà la vérité.

« Maintenant, je suis bien obligé de reconnaître que cette lettre a désagrégé tous les éléments divers qui s'étaient réunis pour rappeler la monarchie.

« A voir toutes ces irritations, — j'oserais presque dire toutes ces colères, — je ne puis m'empêcher de croire que plusieurs députés, venus à la pensée monarchique difficilement et à regret, n'ont pas été fâchés de trouver un prétexte pour se retirer.

« Quoi qu'il en soit, dans un instant, la monarchie est devenue impossible dans l'Assemblée. Je ne juge pas le fait, je le constate.

« Il ne restait donc plus, pour assurer un peu de paix à notre malheureux pays, que le maréchal de Mac-Mahon avec sa loyauté, son prestige et l'élevation de son caractère.

« En dehors de lui, c'était le triomphe de la gauche et du centre gauche : c'est-à-dire le retour de M. Thiers et la revanche, contre nous, du 24 mai.

« Le maréchal, pour continuer son œuvre, nous demandait plus de force et plus de stabilité, et il résumait ainsi ses exigences : dix ans de pouvoir et des lois de répression plus efficaces.

« Sans doute, il eût été plus sage de rester dans la situation qui lui avait été faite et, avec de bonnes lois, il eût été tout aussi fort, plus, peut-être, que par une prolongation de pouvoir.

« C'était notre désir et c'était aussi la solution naturelle de la situation. Sans se-

dre de déguerpir ; j'ai fait de même pour ceux de Fabbo et de Faloro, chacun campés à part à environ 18 milles, et formant ainsi une ligne de trois grandes stations.

« J'ai établi une station à Fatiko, tout près du camp des chasseurs d'esclaves, et j'y ai laissé le major Abdullah avec 100 hommes. Je me suis alors dirigé avec 114 hommes sur Ungoro, à 79 milles de distance ; j'ai traversé la Victoria-Nil et je suis arrivé à la dernière station des chasseurs d'esclaves près des chutes de Karuma. Elle était sous le commandement de Soliman, un scélérat que j'avais connu lors de mon dernier voyage.

« Cet homme n'a pas hésité à tuer de sa propre main un natif que j'avais pris sous ma protection. Je l'ai fait prisonnier avec 25 de ses hommes ; le reste, composé d'environ 60 hommes, a fui du côté de Fabbo.

« Unyoro avait été ruiné par ces gens-là. Après la mort de Kamrasi, le pays avait été en proie à la guerre civile. Chacun des différents prétendants avait trouvé une aide dans les bandes sans foi ni honneur des chasseurs d'esclaves de Fabbo et des autres stations, quoique toutes les stations appartenaient au même propriétaire. Kabba-Miro, l'héritier légitime, a été tué, et son demi-frère Kabba-Rega a été placé sur le trône.

« Abou-Saoud avait visité le nouveau roi et m'avait peint à lui comme un monstre affreux auquel

il fallait résister si je cherchais à entrer dans son pays.

« Je suis arrivé après le départ d'Abou-Saoud. Le poison de la calomnie avait laissé des traces dans l'esprit de ce jeune roi, polltron et traître.

« Je fus bien reçu en apparence. Le roi me pria de renvoyer de son pays les chasseurs d'esclaves, ce que je fis en les faisant escorter par 11 de mes hommes.

« Il avait conçu le plan, après que j'aurais expulsé les chasseurs d'esclaves, de nous exterminer par le poison et de s'emparer des nombreux approvisionnements qui appartenaient au gouvernement.

« Mes hommes sont partis avec les chasseurs d'esclaves le 23 mai 1872. Ils ont été égarés dans les jungles d'herbes ; 11 ont été tués ; le reste du convoi s'est sauvé et a gagné Fatiko après beaucoup de souffrances.

« Je ne savais rien de cet événement qui a été tenu secret.

« Le 7 juin, on devait nous empoisonner. J'avais établi une magnifique station à la ville capitale Masindi, N. lat. 1°45 E. long. ; dans une situation élevée au-dessus du niveau de la mer, à 20 milles à l'est de l'Albert-Nyanza.

« Ce lieu élevé jouissait d'une vue étendue qui se terminait aux montagnes bleues de l'Albert-Nyanzar du côté de l'ouest. De grandes masses de brouillard s'élevaient comme si le lac bouillait au

lever du soleil. A ce voyage-ci, c'est le 21 avril que j'ai vu pour la première fois les eaux du lac.

« Ma station était protégée par un ouvrage petit, mais fort. Masindi était le quartier général du roi, qui avait avec lui 7,000 hommes sans compter ses gardes-du-corps ; un grand nombre d'entre eux étaient armés de fusils.

« Sept grandes jarres de cidre me furent envoyées par Kabba-Rega dans la soirée du 7 juin. Ne soupçonnant pas une telle trahison, j'en fis porter cinq au colonel pour les troupes. Au bout de dix minutes, ceux qui avaient bu étaient empoisonnés. Je donnai de grosses doses d'émétique : les uns étaient insensibles, d'autres avaient le délire. Je rentrai les malades dans le fort et je doublai les sentinelles.

« Le lendemain matin, 8 juin, j'envoyai le plus actif de mes officiers, le lieutenant et aide de camp Mousson, accompagné d'un caporal, pour exiger qu'on m'envoyât le chef qui avait livré le cidre.

« Peu d'instants après leur départ, j'entends des cris sauvages de toutes parts. Deux coups sont tirés à distance, suivis d'une fusillade rapide venant des buissons de Castor-Oil, à 2 mètres de moi. Deux soldats tombent morts à mes côtés, et nous sommes tout d'un coup, et sans le moindre avertissement, attaqués par plusieurs milliers d'hommes.

« Je sonnai l'alarme, et mes hommes arrivèrent juste à temps pour défendre la station. L'action devint générale, et je pris vivement l'offensive avec les

carabines Sniders. Nous chargeâmes dans la ville, mettant le feu aux maisons à droite et à gauche.

« En une heure environ, la bataille était gagnée et Masindi entièrement détruite. Un grand nombre d'ennemis étaient tués ; nos pertes étaient de quatre morts et un blessé. Je n'avais ni guide ni interprète. Nous étions à 78 milles des chutes de Karuma, sur la Victoria-Nil. Nous n'avions dans le camp que six jours de provisions et aucun moyen de les renouveler dans le voisinage. Tout le pays était effrayant : des jungles d'herbes hautes de dix pieds et des forêts épaisses.

« Ayant tout détruit, je pris le parti de marcher sur la Victoria-Nil et de m'allier avec Rionga, le vieil ennemi de Kamrasi. Je savais que nous aurions à nous ouvrir notre chemin par la force dans une route affreuse, car l'herbe épaisse devait être pleine d'embûches.

« Nous partîmes en marchant du côté de Ruriga, nous battant pendant sept jours de suite dans des situations pleines de désavantages, mais l'emportant toujours. A notre arrivée sur les bords de la rivière, nous avions eu pendant la route 4 tués et 12 blessés. Je pus emporter tous mes blessés et je fis ma jonction avec Rionga. Je construisis un fort blockus dans lequel je laissai mon colonel avec 60 hommes et je poussai du côté de Fatiko pour avoir du renfort.

(La fin au prochain numéro.)

cousse, sans déchirement, on serait arrivé au même but.

» Le maréchal ne l'a pas voulu. Il a cru qu'il serait plus fort avec une prolongation de pouvoir.

» Je suis convaincu qu'il se trompe et l'avenir le prouvera. Mais, je le demande aux plus ardents de nos amis, était-ce une raison pour abandonner le maréchal, pour le forcer à la retraite et livrer la France à tous les hasards d'un changement d'hommes et de gouvernement ?

» Nous ne l'avons pas cru. Nous n'avons pas cru que les royalistes puissent avoir quelque chose à gagner à se rendre responsables et solidaires de tous les malheurs qui suivraient nécessairement la retraite du maréchal de Mac-Mahon.

» C'est aussi une très-grande erreur, de la part de nos amis, de croire que nous ne pourrions plus parler du roi et faire la monarchie pendant sept ans.

» Jusqu'aux lois constitutionnelles la situation ne change pas et le maréchal gouverne dans les mêmes conditions que par le passé. Nous en avons pour garants les paroles publiques de M. le vice-président du conseil, de M. le garde des sceaux, la loyauté du maréchal et le texte même de la loi.

» Nous en avons pour garants les fureurs de la presse radicale qui juge mieux la situation que nos amis et qui proclame que le vote de cette nuit est le précurseur de la monarchie.

» Et puis, au moment des lois constitutionnelles, est-il possible de supposer que la monarchie ou la république ne seront pas posées devant l'Assemblée et devant le pays ?

» Que seront ces lois ? Seront-elles républicaines ou seront-elles monarchiques ? Il faudra bien le savoir avant de les voter. On ne fait pas des lois constitutionnelles pour une situation provisoire, et il sera impossible alors de ne pas aborder la grande question d'un gouvernement définitif.

» J'engage donc nos amis à se rassurer. C'est un retard indépendant de notre volonté ; mais ce n'est pas un abandon, et notre foi et nos espérances dans un prochain avenir n'ont pas faibli.

» Je les supplie de nous aider, de nous soutenir et de ne pas nous combattre. Nous sommes de pauvres ouvriers dont la tâche est difficile.

» Nous ne sommes rien que par leur appui et leur concours et, si nous sommes abandonnés, nous n'avons plus qu'à nous retirer en laissant à Dieu seul le soin de notre avenir.

» Ne nous décourageons donc pas, monsieur le directeur, entraînez les populations vers le roi, par la parole, par la presse, faisons-leur comprendre que c'est par la monarchie seule qu'elles peuvent revenir à la prospérité, au travail, à la paix et à la sécurité dans l'avenir.

» Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma très-haute considération.

» Ernest de LA ROCHEFFE,

» Député de la Loire-Inférieure. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DÉPUTÉS.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté l'article 4^{er} et l'ensemble du projet de la loi qui proroge les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

M. Max-Richard s'est séparé de ses collègues en deux scrutins.

1^{er} M. Max-Richard a voté pour l'amendement Waddington, qui demandait de ne donner à la prolongation des pouvoirs un caractère constituant qu'au moment de la discussion des lois constitutionnelles. — Les autres députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

2^o M. Max-Richard a voté contre l'article 2 du projet Depyre, demandant d'élire la commission constitutionnelle au scrutin de liste et non dans les bureaux. — Les autres députés du département ont voté pour.

Le Journal officiel a donné la rectification suivante :

« M. Max-Richard, porté comme ayant voté sur l'ensemble de la loi relative à la prorogation des pouvoirs, s'est volontairement abstenu. »

On écrit de Saumur au *Moniteur vinicole* :

Tous les vins rouges et blancs sont maintenant en tonneaux, et il est plus aisé de se

rendre compte du rendement de la récolte.

Nos avis précédents concernant les vins rouges, soit tirés en rouges ou pressés pour le commerce des champagnes, se vérifient par le peu de quantité qu'ils ont donné et par suite leur cherté. Leur qualité, comme celle des vins blancs, est ordinaire.

Les vins blancs sont de même peu abondants et les prix à un taux élevé. On achète les bons ordinaires depuis 75 fr. jusqu'à 90 et 100 fr. la barrique de 230 litres, suivant mérite, et quant aux vins supérieurs dits de 1^{re} classe, on ne fait pour le moment que les offrir, sans acheteurs, de 175 à 200 fr. la barrique.

Les ordinaires sont assez actifs, et messieurs les Champenois, qui trouvent nos vins si lourds et si malsains, si nous en croyons un article sur « les vendanges de 1873 en Champagne » inséré dans votre numéro du 12 courant, nous surprennent beaucoup en persistant à vouloir empoisonner sciemment leurs clients de l'étranger, car ils se jettent dans notre pays à corps perdu.

Il faut bien qu'ils en prennent leur parti, ces braves Champenois, qui vendent à Reims, Epervy et ailleurs, des Ay et des Bouzy qu'ils prétendent être du cru, ils seront contraints longtemps encore de perdre l'estomac délicat de leur clientèle en l'abreuvant outre mesure de ces vins lourds et malsains de Saumur ; je n'en prends pour exemple que les chiffres de l'article cité plus haut.

On nous dit qu'on expédie près de 23 millions de bouteilles, après nous avoir renseigné sur la production qui, dans les bonnes années, ne dépasse pas pour toute la Marne 300 mille hectolitres.

Or, si nous en croyons le signataire de l'article, au lieu de récolter à l'arpent 8 à 10 pièces de vin, on est arrivé à grand-peine à récolter 3 ou 4 pièces et même 2 en 1872, soit 1/5^{me} de la production ordinaire. Le 5^{me} de 300 mille hect. étant de 60 mille hectolitres, il faut en déduire qu'avec 6 millions de litres de vin, messieurs de la Champagne ont trouvé le moyen de produire 23 millions de bouteilles.

Où ont-ils pris la différence ?... Nous sommes certains qu'ils ne l'ont pas prise seulement qu'à Saumur ; ils ont poussé plus avant, et passant par la Touraine, la Vienne et les vins d'Entre-deux-Mers, ils sont arrivés jusqu'à Montpellier, qui traite aujourd'hui pour la Champagne !

Qui est-ce qui ne traite pas pour la Champagne ? n'avons-nous pas vu dans votre estimable journal, aux bulletins de toutes les localités viticoles de France, que la Champagne avait acheté des quantités considérables de vins dans tels ou tels vignobles ?

Ajoutons enfin, en terminant, que ce n'est pas d'hier que la Champagne vient à Saumur, comme on tenterait de le faire croire, elle n'y était jamais tant venue, cela est certain, mais il y a bien longtemps déjà que, commençant à faire de petites quantités, elle a chaque année augmenté ses achats, reconnaissant probablement que les Saumur n'étaient pas si lourds et si malsains qu'ils veulent bien le dire ; mais quand on se voit forcé de dire que les vins qu'on vend pour vins de la Marne, n'en sont pas, avouons que c'est bien ennuyeux ; mais au moins ne jetez pas le discrédit sur des vins qui ne vous font pas de mal, au contraire.

M. l'abbé Maricourt, ancien directeur de l'école des Carmes, aujourd'hui chanoine titulaire d'Angers, vient d'être nommé vicaire général d'Amiens.

La prison de Poitiers vient d'être le théâtre d'un suicide accompli dans les circonstances suivantes :

M. Copel, ancien marchand de chaussures à Neuville, avait été arrêté sous la prévention de banqueroute frauduleuse. Vendredi, vers quatre heures et demie, un gardien de la prison, en entrant dans sa cellule, le trouva pendu aux barreaux de la fenêtre. Il s'était servi d'un drap de lit enroulé sur lui-même pour mettre à exécution son funeste dessein. Il ne donnait plus signe de vie : on n'a pu que constater sa mort.

Un certain nombre de réfugiés espagnols, arrêtés à Angoulême, ont été, sous la surveillance de la gendarmerie, dirigés sur Nantes, ville fixée pour leur internement.

UNE PAUVRE IDIOTE.

Au moment où le *Pauvre Idiot* était représenté dimanche soir sur le théâtre de Sa-

umur, un journal du département de l'Indre nous apportait un fait de séquestration d'enfant qui venait d'être découvert dans un village de Châtillon, commune du Pin, canton d'Eguzon.

Le 16 du courant, les gendarmes de la brigade d'Eguzon étaient prévenus par M. Maingaud, maire de la commune du Pin, que les époux Pinault, cultivateurs au village de Châtillon, tenaient séquestrée leur fille Madeleine, âgée de 24 ans, et exerçaient sur elle de mauvais traitements.

Les gendarmes se rendirent au domicile de Pinault ; ils trouvèrent les portes fermées.

Un des voisins leur montra le bâtiment où la jeune fille était enfermée. C'est une écurie à porcs dont la porte était fermée solidement par trois chevilles en bois et une barre également en bois. Les gendarmes ouvrirent et pénétrèrent dans l'écurie.

Le spectacle qui s'offrit alors à leurs yeux les navra, en même temps qu'il souleva leur indignation.

Madeleine était accroupie dans un coin ; elle avait pour vêtements un caraco, une robe et une chemise, le tout en lambeaux ; un mouchoir était noué sur sa tête. La paille sur laquelle la malheureuse fille était étendue était couverte d'excréments dont l'odeur infecte se supportait difficilement ; les halleaux de Madeleine en étaient aussi couverts, elle tremblait de froid.

On lui passait à manger par un trou pratiqué dans les murs que l'on bouchait ensuite avec des fagots d'épines.

En voyant entrer les braves militaires, la pauvre fille a pleuré de joie. Les gendarmes tout émus l'enlevèrent et la conduisirent chez M. Gabillaud, adjoint de la commune, mais qui réside à Châtillon, qui promit de la faire soigner et de la surveiller.

Les gendarmes, lorsque Madeleine fut un peu remise, voulurent l'interroger ; elle ne répondit pas. Ils s'aperçurent qu'elle était sourde et ne jouissait pas de ses facultés mentales.

Les traitements que les époux Pinault faisaient subir à leur fille sont indignes. Plusieurs témoins, parmi lesquels M. l'adjoint Gabillaud, ont déclaré avoir vu plusieurs fois le père et la mère prendre, à tour de rôle, leur fille par les cheveux et la traîner dans la boue ou sur du fumier.

Une personne voulut un jour intervenir ; Pinault lui dit en la menaçant que cela ne la regardait pas. On la frappait à coups redoublés avec un bâton et, comme elle criait en appelant au secours, le père et la mère lui fermaient la bouche avec le même bâton.

Un jour que Pinault frappait sa fille, il appela sa femme en lui criant : Apporte-moi donc une pierre, elle a besoin que je lui frotte les dents.

Tous ces sévices révoltants remontent à un an. C'est par suite de ces mauvais traitements que Madeleine est devenue idiote et sourde. Il paraît qu'il y a environ dix-huit mois, Madeleine aurait dit dans le village que son père serait l'auteur d'un vol d'argent qui y a été commis il y a dix ans.

C'est à la suite de ce propos que les parents l'ont maltraitée, dans le but de la faire passer pour folle. Il y a dix-huit mois, Madeleine jouissait de toutes ses facultés mentales.

La femme Pinault, que seule les gendarmes ont pu voir au moment où elle revenait de l'office, avoue le fait de séquestration, mais nie les mauvais traitements.

La justice est saisie de ce fait monstrueux ; nous ne doutons pas qu'elle se montrera inflexible envers ces père et mère dénaturés qui n'ont pas craint de fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines, en arrachant de leur cœur ce sentiment, — le plus pur et le plus doux, — l'amour pour son enfant.

La loi du 23 août 1871 sur le timbre de quittance contient certains articles qui, faute d'être connus par un grand nombre de commerçants, peuvent leur faire encourir la peine de 50 fr. d'amende.

Pour les détaillants surtout, qui sont susceptibles de vendre à crédit, et qui souvent sont payés par à-compte, il faut, dit le *Siccle*, qu'ils appliquent un timbre de 10 c. sur l'à-compte qu'ils reçoivent, cet à-compte étant même au-dessous de 10 fr.

C'est pour n'avoir pas observé cette dernière clause que, à Boulogne-sur-Mer, M^{me} veuve D... vient d'être frappée d'une amende de 364 francs 45 c. Quatorze autres commerçants ont été frappés en même temps pour infraction à cette même loi.

Dernières Nouvelles.

MESSAGE

DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Plusieurs députés déposent des rapports et des projets de lois.

A deux heures trois quarts, M. de Broglie donne lecture d'un Message du maréchal de Mac-Mahon dont voici le texte :

« Messieurs,

» Je tiens à vous exprimer ma vive reconnaissance pour la haute marque de confiance que vous venez de me donner.

» En me remettant pour sept ans le dépôt du pouvoir exécutif, vous avez voulu assurer au pays la sécurité, gage nécessaire à sa prospérité.

» Je répondrai, je l'espère, à votre attente. » Vous trouverez toujours en moi un ferme soutien de l'ordre et un fidèle défenseur des décisions de l'Assemblée nationale. »

Versailles, 24 novembre.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'interpellation de M. Léon Say, soutenue par M. Bethmont.

Cette interpellation, si l'on en croit quelques membres de la gauche, sera très-violente.

Le centre gauche aurait été tout disposé à l'abandonner, mais l'extrême-gauche la reprend pour ainsi dire pour son compte, et veut pousser une charge à fond sur toute la politique intérieure et extérieure.

MM. de Broglie et Ernoul, seuls, répondront.

Il n'y a encore rien de décidé relativement aux modifications ministérielles. On aurait, dit-on, proposé le portefeuille de l'intérieur, au duc Decazes, qui jusqu'à présent a décliné cette responsabilité.

En tout cas, M. de Goulard n'est pas compris dans la liste des candidats. Voici quelques noms mis en avant pour plusieurs ministères.

M. l'amiral La Roncière Le Nourry prendrait le portefeuille de la marine ; M. Depyre celui de l'instruction publique ; le duc d'Audiffret-Pasquier celui de l'intérieur.

Nous donnons ces renseignements sous toute réserve.

Voici encore quelques bruits :

M. de Broglie irait à l'intérieur et prendrait M. Baragnon comme sous-secrétaire d'Etat.

M. de Goulard serait envoyé comme ambassadeur à Berlin, et M. de Gontaut-Biron prendrait le ministère des affaires étrangères.

M. Batbie serait nommé président du conseil d'Etat.

M. Bocher refuse définitivement l'intérieur, pour raison de santé.

Le général Ducrot doit, dit-on, donner sa démission, obéissant d'avance à la loi projetée sur l'inéligibilité des militaires en activité de service.

Tous les groupes parlementaires se préoccupent de la lutte qui aura lieu à propos de la nomination de la commission des Trente.

Il n'y a aucune liste de candidats définitivement arrêtée soit par la gauche, soit par la droite.

Le centre gauche s'est réuni et a arrêté les termes de son ordre du jour ; il est tenu secret.

L'Union républicaine a résolu d'attendre les nouvelles communications de la gauche républicaine avant de rien décider relativement à la liste des candidats pour la commission des Trente.

Le centre droit a décidé que son bureau se mettrait en rapport avec les autres bureaux de la droite, pour arrêter la liste de ses candidats à la commission des Trente.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Publications de mariage.

Jean Bonneau, menuisier, de Saumur, et Marguerite-Marie Maupoint, sans profession, de Saint-Lambert.

Jacques-André-Michel Miquel, journalier, et Hortense Magé, marchande de volailles, tous deux de Saumur.

Louis-Henri-Edouard Jouron, menuisier, et Marie-Héloïse Mairaux, couturière, tous deux de Saumur.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Jeudi 27 novembre,

Les Filles de marbre

Pièce en 5 actes, mêlée de chant, de MM. Th. Barrière et Lambert Thiboust.

Le spectacle sera terminé par :

LA ROSE DE SAINT-FLOUR

Opérette en 1 acte, musique d'Offenbach.

Les bureaux ouvriront à 7 h. 1/2; on commencera à 8 h.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4604. — 22 Novembre 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Panorama de la bataille de Rezonville, 16 août; — Gounod; — Le rossignol à deux têtes; — L'hiver. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Un voyage en Espagne pendant l'insurrection carliste (IV). — L'inauguration du buste de Brévière, à Forges-les-Bains. — M^{lle} Belocca. — Histoire des astres. — Les Théâtres. — Bulletin bi-

biographique. — Inauguration de la statue du général Belgrano.

Gravures: L'amiral Tréhouart. — Le procès du maréchal Bazaine: panorama de Gravelotte et Rezonville; — Plan de la bataille de Rezonville; — Carrières du Caveau, près de Gravelotte; — Mêlée de cavalerie à Rezonville. — Gounod. — Millie Christie ou La femme à deux têtes. — L'hiver, d'après le tableau de M. Toulmouche. — M^{lle} Anna Belocca. — Buste du sculpteur Brévière, récemment inauguré à Forges-les-Bains. — Histoire des Astres (4 gravures). — La statue du général Belgrano, récemment inaugurée à Buenos-Ayres. — Échecs. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 40 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 41^e fascicule, FEN à FLÉ, est en vente.

Voici le sommaire des gravures que l'Uni-

vers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Inauguration du monument élevé par la ville de Belfort en l'honneur de ses défenseurs; l'Opéra avant l'incendie: la façade sur la rue Le Peletier et l'intérieur de la salle; l'Opéra après l'incendie; Procès du maréchal Bazaine: la salle d'audience du Grand-Trianon, vue prise des bancs des journalistes; Sidi-Mohammed-Rachim-Bogadour, khan de Khiva (quatre gravures); Pékin: première audience du corps diplomatique par l'empereur de la Chine; clôture de l'Exposition de Vienne; chargement d'un train de marchandises. — Rébus, problème d'échecs.

Un numéro spécimen, contenant le détail et les conditions des primes offertes au choix des abonnés de l'Univers illustré, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber, place de l'Opéra.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 24 fr. ; Six mois : 14 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Marché de Saumur du 22 novembre.

Froment (l'h.) 77 k. 29 10	Graine trèfle 50	—	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—	—
Seigle 75	Foin (h. bar.) 780	45	—
Orges 65	Luzerne — 780	40	—
Avoine h. bar. 50	Paille — 780	37 50	—
Fèves 75	Amandes 50	—	—
Pois blancs 80	— cassées 50	—	—
— rouges 80	Cire jaune 50	180	—
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—	—
Colza 65	(52 k. 500) — à	—	—
Chenevis 50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50	Blanc —	à	—
— chenevis 50	Demi-couleur —	à	—
— de lin 50	Brun —	à	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	170 à 180
Id.	2 ^e id.	85 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1873, 1 ^{re} id.	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	70 à 75
Saint-Léger et environs 1873, 1 ^{re} id.	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	70 à 75
Le Puy-N.-D. et environs 1873, 1 ^{re} id.	1 ^{re} id.	70 à 75
Id.	2 ^e id.	à
La Vienne, 1873.	2 ^e id.	à 60

ROUGES (2 hect. 30).

Souzey et environs, 1873	1 ^{re} qualité	160 à 180
Champigny, 1873.	1 ^{re} qualité	160 à 180
Id.	2 ^e id.	140 à 150
Varrains, 1873	1 ^{re} qualité	130 à 140
Varrains, 1873.	2 ^e id.	à
Bourgueil, 1873	1 ^{re} qualité	120 à 130
Id.	2 ^e id.	à
Restigné 1873	1 ^{re} id.	130 à 140
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	120 à 130
Id.	2 ^e id.	à 115

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 NOVEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.				Dernier cours.				Hausse Baisse.				Valeurs au comptant.				Dernier cours.				Hausse Baisse.												
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58	90	»	40	»	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	10	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	280	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
4 1/2 % jouiss. mars.	82	50	»	65	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	635	»	»	»	»	»	440	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	»	»	»	»	Crédit mobilier	370	»	12	50	»	»	357	50	12	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	536	25	»	»	3	75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Emprunt 1872	93	15	»	45	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
— libéré	92	90	»	40	»	»	»	Est, jouissance nov.	495	»	1	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	»	»	5	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	892	50	3	75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	413	75	3	75	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	610	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— 1865, 4 %	445	»	»	»	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	1032	50	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— 1869, 3 % t. payé.	289	»	»	50	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	830	»	2	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251	75	1	25	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	522	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Banque de France, j. juillet.	4440	»	10	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	545	»	10	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	717	50	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	455	»	5	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	350	»	»	»	»	»	»																									

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — — — omnibus.	
1 — 33 — — — soir, omnibus.	
4 — 13 — — — express.	
7 — 27 — — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — omnibus.	
9 — 50 — — — express.	
12 — 38 — — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — — —	
10 — 30 — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etude de M^e GUERET, notaire à Brain.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par parties,

LA FERME DE L'ERREAU-CHATEAU

ou de la PLANCHE Située commune de Brain-sur-Allonnes, et, par extension, communes d'Allonnes, La Breille et Saint-Nicolas-de-Bourgueil,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, sur le bord du ruisseau des Loges à Jarry, terres labourables, prés, vignes, bois et landes; le tout d'une contenance d'environ 25 hectares. Grande facilité pour le paiement. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUERET, notaire à Brain.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER, MAISON ET JARDIN A SAUMUR,

Quartier des Ponts, rue de l'Arsenal.

A LOUER

Pour le 1^{er} janvier 1874, MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 18. Magasin, arrière-magasin, cour, cuisine, caves voutées; quatre chambres au premier; même distribution au second; grenier et mansarde. S'adresser à M. Ernest MENIER, rue Cour-Saint-Jean, ou à M^e CLOUARD, notaire. (428)

A AFFERMER

Et pour la Saint-Jean 1874, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur. Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée. Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

APPARTEMENT AVEC ECURIE ET REMISE A LOUER

Pour le 25 décembre prochain. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (446)

A VENDRE

D'OCCASION, QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grands deurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner. Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

GEORGES DESPRIN

JARDINIER-PRACTICIEN, Rue de la Maremaillet, SAUMUR,

S'occupe de l'établissement et de l'entretien des jardins d'agrément et fruitiers et de la fourniture de tous les arbres et arbustes. (451)

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS : Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris. La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

GRAND SUCCÈS LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CH. FAY, Parfumeur, rue de la Paix, 9.

LE NORD

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes, Etablie en 1840. Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris. 16 millions de garantie.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE : R. CHUPIN, pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises. S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevault (Maine-et-Loire). (555)

Vient de paraître.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

REVUE HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE. Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8° ABONNEMENT : Un an, 12 fr. A la librairie de E. BARASSE, rue Saint-Laud, 83, Angers. Saumur, imprimerie de P. GODET.